Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20261119-12_11_2026-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2026 - 20h00 COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du vingt et un octobre deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil municipal située 6 impasse de la fonderie, pôle socioculturel La Grange, salle Le champ libre, à Hédé-Bazouges, sous la Présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :
Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Mme Anne HAYÉ, M. Gwenole MELL Mme Gwenaëlle CHARMONT-FRANÇOISE, M. Tony PORTEBOEUF, M. Hervé BOURGOUIN, Mme Myriam GEORGEAIS, M. Christian VEYRE, Mme Marie LANZARO DHONT, Mme Camille MARTIN, M. Matthieu BLONDET, Mme Françoise CHERRÉ, M. Ludovic BRACQUART, Mme Stéphanie THÉBAULT, M. Ewen LE COADOU, M. Stéphane ROCHARD, Mme Sonia DIFFER, M. François LAVELAINE DE MAUBEUGE, Mme Delphine RIAUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gwenole MELL

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h45, sous la présidence de Madame Isabelle CLEMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges,

OBJET N°12-11-2026 : Ressources humaines – attribution de bons cadeaux pour le Noël des agents

Rapporteur : *Me Anne Hayé*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la volonté de la commune de soutenir les commerces locaux et de contribuer à la reconnaissance du travail des agents communaux ;

Considérant la proposition de Mme la Maire de remplacer les chocolats traditionnellement offerts à Noël aux agents salariés de la commune par un bon d'achat à utiliser dans les commerces de la commune ;

Considérant les échanges intervenus au sein du conseil municipal et la proposition des élus de fixer le montant de ce bon d'achat à 40 € par agent ;

Considérant que cette mesure permet de valoriser l'engagement des agents communaux tout en favorisant les commerces de proximité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20261119-12_11_2026-DE

- **D'approuver** le remplacement des chocolats de Noël par un bon d'achat destiné aux agents salariés de la commune ;
- **De fixer** le montant de ce bon d'achat à 40 € par agent salarié ;
- **De préciser** que ce bon d'achat devra être utilisé dans les commerces de la commune avant le 31 mars 2027 ;
- **D'autoriser** Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- **De prévoir** les crédits nécessaires au budget communal.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le 23 novembre 2026

LA MAIRE
ISABELLE CLEMENT-VITORIA

LE SECRETAIRE DE SEANCE
GWENOLE MELL